

> Chères consœurs, chers confrères,

Chaque année, le budget de l'Ordre national des pharmaciens est calculé au plus juste en regard de la réalité des charges qui nous incombent.

L'engagement de nos dépenses de fonctionnement comme d'investissement sont systématiquement guidées par le strict respect de l'exercice de nos missions.

Outre les nombreuses actions menées à longueur d'année pour améliorer, accompagner et faciliter la pratique des pharmaciens, 2024 sera notamment marqué par le déploiement sur trois ans d'une nouvelle campagne de valorisation des études et métiers de la pharmacie ou le lancement de l'application Dossier Pharma à l'usage des détenteurs d'une Identité Nationale de Santé (INS).

Soyez assurés de notre attention permanente à la bonne utilisation de vos cotisations en faveur de l'action de santé publique menée par notre profession.



Xavier Desmas
Trésorier du Conseil
national de l'Ordre
des pharmaciens



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris cedex 08

Tél. : 01 56 21 34 34 - Fax : 01 56 21 34 99

ordre.pharmacien.fr

 @Ordre_Pharma

 OrdrePharma

 [ordre-national-des-pharmaciens](https://www.linkedin.com/company/ordre-national-des-pharmaciens)



> Une cotisation, des actions



Ordre national
des pharmaciens



Agir pour la profession et la santé publique

Les principaux défis lancés par l'Ordre en 2023 :

- **Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et aux produits de santé** en renforçant la place du pharmacien dans le système de santé.
- **Renforcer l'attractivité de tous les métiers de la pharmacie** pour anticiper les évolutions de la démographie pharmaceutique et promouvoir nos professions auprès des plus jeunes et des étudiants (nouvelle campagne « Pharmacien, le moins connu des métiers connus »).
- **Coopérer avec les pouvoirs publics** en matière de lutte contre les ruptures et tensions d'approvisionnement en produits de santé.

L'Ordre en lien avec les pouvoirs publics pour accompagner et faciliter l'action des pharmaciens dans leurs différents exercices :

- **Force de proposition dans différents textes législatifs et réglementaires**, portant en priorité cette année sur l'accès aux soins et les ruptures de produits de santé : auditions parlementaires et RV ministériels pour porter les sujets de la profession, aux niveaux français comme européen.

VEILLER À LA COMPÉTENCE DES PHARMACIENS

- **Tenue du Tableau de l'Ordre** : inscriptions, suivi des changements de situation des pharmaciens ou des établissements et des sociétés d'exercice libéral.
- **Respect de l'obligation de DPC** : contrôle de la période triennale 2019-2022.
- **Certification périodique** : contribution aux travaux ministériels
- **Démarche qualité à l'officine** : nouvelle feuille de route 2023-2027, ajout d'une 40^e question à l'auto-évaluation et projet de mise à disposition d'un guide pratique du déploiement de la qualité à l'officine.
- **Outils pour accompagner les pharmaciens dans leur exercice professionnel** (exemples : guide RGPD pour les pharmaciens d'officine, webconférences des sections B et H, fonctionnalité « Alerte » sur ordre.pharmacien.fr pour recevoir une sélection personnalisée d'informations, système de déclarations des activités vaccinales).

PROMOUVOIR LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA QUALITÉ DES SOINS

- **Une nouvelle « Commission nouveaux inscrits »** dont l'objectif est de recueillir la voix des primo-inscrits depuis moins de 3 ans dans les sujets métiers et ordinaires.
- **Un dispositif de communication vidéo** à destination des jeunes et illustrant la diversité des métiers de la pharmacie (disponible sur ordre.pharmacien.fr).
- **Nouveau décret relatif au Dossier Pharmaceutique** : création automatique de DP-Patients, affichage des pharmacies dispensatrices pour renforcer le lien ville-hôpital, ouverture de l'accès aux biologistes médicaux.
- **"La minute santé publique"** : poursuite du programme proposant tous les deux mois, de nouvelles boucles vidéo pour les écrans des laboratoires de biologie médicale, des officines et des pharmacies à usage intérieur.

ASSURER LA DÉFENSE DE L'HONNEUR ET DE L'INDÉPENDANCE

- **Défense de la profession devant les tribunaux** : le CNOP partie civile dans 28 nouvelles affaires (au 27/10/2023) :
 - 17 d'exercice illégal de la profession,
 - 9 mettant en cause des pharmaciens dans le cadre de leur exercice,
 - 2 relatives à des agressions commises à l'encontre de pharmaciens.
- 3 plaintes pénales ont été déposées pour exercice illégal de la profession.
- 5 signalements auprès du Procureur de la République.
- **Dispositif anti-cadeaux** : publication du premier rapport d'évaluation du dispositif suite à la réforme de 2020 (environ 30 000 conventions traitées par an par l'Ordre).
- **Sécurité des pharmaciens** : contribution aux travaux du ministère de la Santé et de la Prévention (plusieurs propositions ordinales ont été intégrées au plan d'action du Ministère contre les violences à l'encontre des professionnels de santé) et accompagnement des pharmaciens ayant déclaré une agression à l'Ordre (environ 350 à nov 2023).

ASSURER LE RESPECT DES DEVOIRS PROFESSIONNELS

L'activité des chambres de discipline et des sections des assurances sociales en 2022 :

- 348 plaintes enregistrées par les conseils centraux et régionaux // 269 décisions rendues par les juridictions de première instance.
- 99 affaires enregistrées par la chambre de discipline du Conseil national // 79 décisions rendues en appel.

Défense des marques collectives (dont le CNOP est titulaire) en 2022 :

- 65 dossiers traités (87 % portaient sur la marque croix verte et 13 % sur la marque caducée).

Quelques chiffres clés

73 795

pharmaciens inscrits au 1^{er} janvier 2023 et répartis en 7 sections

278

actualités publiées sur le site Internet de l'Ordre en lien avec la profession (entre janvier et octobre 2023)

50

rappels et alertes envoyés via le DP en 2023

478 255

documents commandés par 7 020 pharmaciens entre janvier et octobre 2023 via le site du Cespharm